

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 V. 154 Vœu relatif à la sauvegarde de la « Grosse Bouteille » du 66, boulevard Richard Lenoir et à la mise en œuvre d'un urbanisme participatif des usages.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet d'aménagement de la parcelle Truillot entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard Lenoir dans le 11^e arrondissement et sa transformation en espace vert ;

Considérant que ce projet, promis depuis des décennies, et conçu au début des années 2010, rencontre une forte attente de la part des habitants du 11^e fort peu pourvu en espaces verts ;

Considérant que le projet a fait l'objet d'une vaste concertation de juin 2013 à octobre 2015 (riverains, instances de démocratie locale, écoles Saint-Sébastien et Alphonse Baudin, crèche Truillot, ESAT Truillot, commissariat du 11^e, ...) qui a déjà permis d'inclure dans le programme de réalisation du jardin la création d'une fresque rappelant le souvenir de la Bouteille et du passé industriel et textile du quartier ;

Considérant qu'une pétition « Sauvons la Grosse Bouteille à Paris, 11^e » a été initiée et qu'elle a recueilli à ce jour plus de 5 000 signatures ;

Considérant que la Grosse Bouteille a été photographiée en 1959 et 1961 par Robert Doisneau, devenant ainsi un « totem urbain » ;

Considérant que le temps de l'urbanisme des projets doit s'inscrire dans les principes d'action d'aujourd'hui, et qu'un « urbanisme participatif des usages » est une étape vers un futur désiré ;

Sur proposition de M^{me} Joëlle MOREL, M. David BELLIARD, et des élu-es du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- La concertation sur le devenir de la Bouteille soit poursuivie, autour d'une restauration et d'un repositionnement dans le 11^e arrondissement, dans le futur jardin Truillot ou tout autre endroit, décidé en lien avec les habitants, conseils de quartiers, etc.,
- cette concertation soit menée indépendamment de l'immeuble situé 64, boulevard Richard Lenoir – 16, rue Moufle, pour lequel le Conseil de Paris a donné un avis favorable en 2015 pour mettre en œuvre la procédure d'acquisition des emprises nécessaires dans le cadre du projet d'aménagement,
- ledit immeuble puisse faire l'objet d'un permis de démolir dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2016 déclarant le projet d'aménagement d'utilité ; celui-ci entravant notamment la création de l'ouverture visuelle sur le boulevard Richard Lenoir depuis le boulevard Voltaire et fermant la perspective sur l'Église Saint-Ambroise et rendant l'accès au futur jardin depuis la rue Moufle réduit et peu lisible.